

Commune d'AUBIGNAS Compte rendu du conseil municipal du 15 mars 2013

Présents :

Christian BOSQUET, Annik HUGON, Nathalie RODRIGUES, Jean-François GUILBERT, Serge CAMPANA, Alain RIVIER, Eric BERNARD, Martine LE COZANNET, Serge VILLARD, Jérôme DIMEGLIO, Jean-Luc PRAT.

Absents excusés :

Ordre du jour :

1. Compte de gestion 2012 : Commune, Eau, Assainissement.
 2. Compte administratif 2012 : Commune, Eau, Assainissement.
 3. Affectation des résultats 2012 : Commune, Eau, Assainissement.
 4. Taux des taxes locales 2013.
 5. Reprise des biens vacants et sans maître.
 6. Migration informatique de JVS Mairistem
 7. Divers : demande de subvention, travaux en cours...
-

1) Compte de gestion 2012 : Commune, Eau, Assainissement

Les comptes de gestions 2012 sont présentés et approuvés à l'unanimité.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

2) Compte administratif 2012 : Commune, Eau, Assainissement

Les comptes administratifs 2012 sont présentés ;

- **Commune :**

Le total des dépenses de fonctionnement pour l'année 2012 est de	232 556,37 €
Le total des recettes de fonctionnement * pour l'année 2012 est de	453 828,41 €
<i>* y compris le report de 2011</i>	

L'excédent de fonctionnement est de **221 272 ,04 €**

Le total des dépenses d'investissement pour l'année 2012 est de	204 051,86 €
Le total des recettes d'investissement pour l'année 2010 est de	99 820,71 €

Le déficit d'investissement est de **104 231,15 €**

Les recettes de fonctionnement sont principalement affectées aux charges de personnels. Ce budget est essentiel afin de maintenir les services à la population, comme les services de garderie et de

cantine ou la maintenance sur le réseau de distribution de l'eau. Nous pouvons également réaliser de nombreux travaux en régie avec le personnel communal, en 2012 les travaux réalisés sur un local on permis à une brocante de s'installer.

Le budget global de la commune reste largement excédentaire et nous permet de pratiquer une politique de service tout en réalisant les investissements nécessaires à notre commune.

- Service de l'eau :

Le total des dépenses de fonctionnement pour l'année 2012 est de	50 653,64 €
Le total des recettes de fonctionnement * pour l'année 2012 est de * y compris le report de 2011	92 811,73 €
L'excédent de fonctionnement est de	42 158,09 €
Le total des dépenses d'investissement pour l'année 2012 est de	33 802,13 €
Le total des recettes d'investissement * pour l'année 2012 est de * y compris le report de 2011	50 405,39 €
L'excédent d'investissement est de	16 603,26 €

- Service assainissement :

Le total des dépenses de fonctionnement pour l'année 2012 est de	15 318,50 €
Le total des recettes de fonctionnement * pour l'année 2012 est de * y compris le report de 2011	35 854,95 €
L'excédent de fonctionnement est de	20 536,45 €
Le total des dépenses d'investissement pour l'année 2012 est de	5 977,29 €
Le total des recettes d'investissement * pour l'année 2012 est de * y compris le report de 2011	59 080,50 €
L'excédent d'investissement est de	53 103,21 €

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

3) Affectation des résultats 2012 : Commune, Eau, Assainissement

- Commune :

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de 104 232 € au compte 1068 section investissement et donc un report de 117 040,04 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Service de l'eau :**

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture de 42 158,09 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

La proposition est adoptée à l'unanimité

- **Service assainissement :**

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture de 20 536,45 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

La proposition est adoptée à l'unanimité

4) Taux des taxes locales 2013

Le budget 2013 devra tenir compte des indexations automatiques sur un de nos postes les plus importants les charges salariales. Les augmentations sur l'ensemble des secteurs et notamment sur les tarifs des carburants et de l'électricité sont également à prendre en compte.

L'ensemble des collectivités et l'état sont inscrits dans des budgets contraints, les dotations et subventions seront donc moindre pour ce budget.

Dans ce contexte il est proposé d'augmenter le taux taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti de 1 %, soit un demi point de moins qu'en 2012, nous profitons par contre de l'augmentation des bases fiscales compte tenu de l'augmentation de la population.

Ces nouveaux taux donneront un produit attendu de 68 340 € avec une compensation de 5 090 €, le produit total sera donc de 73 430 €.

Le tableau ci-dessous compare nos taux communaux aux taux départemental et national.

Comparatif taux de taxes	Taux Aubignas 2012	Taux Aubignas 2013	Moyenne Taux national	Moyenne Taux Départemental
Taxe d'habitation	9,40	9,49	23,83	20,91
Taxe foncier	11,23	11,34	20,04	17,49
Taxe foncier non bâti	70,85	71,54	48,79	76,89

La proposition est approuvée à l'unanimité.

5) Reprise des biens vacants et sans maître

Nous avons des biens sur la commune où les impôts n'ont pas été payés depuis de nombreuses années qui sont sans héritiers. Ces biens représentent un peu plus de 8 hectares. Ils peuvent être, après certaines démarches déclarés « biens vacants et sans maîtres » et la commune peut en devenir propriétaire.

La commission communale des impôts est favorable à cette démarche et demande l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal se déclare également favorable .Des démarches vont donc être entamées afin de retrouver d'éventuels héritiers, des publications seront faites dans les journaux. Dans un délai de 6 mois, conformément à l'article 713 du code civil, ces biens pourraient être déclarés vacants et sans maître.

6) Migration informatique de JVS Mairistem

Un nouveau logiciel de gestion va être installé sur notre système informatique, il faut migrer l'ensemble de la base de données sur ce nouveau logiciel. Le coût est estimé à 4 000 €

La proposition est approuvée à l'unanimité.

7) Divers : demande de subvention, travaux en cours...

Nous avons des demandes de subvention des Restaurants du cœur et de l'ADEPEI, nous ne pouvons répondre à ces demandes de subvention. Nous maintenons bien entendu notre engagement pour la vente des brioches au profit de l'ADEPEI.

Sur la route communale au dessus de la Fare, un virage a besoin d'être élargi. Ce virage est en partie sur la commune de Sceautres .Cette dernière va organiser et financer les travaux et nous demande si nous pouvons participer à cet élargissement. Nous proposons une participation à hauteur de 2 500 €.

Les travaux pour l'extension de l'éclairage public sont en cours, des travaux ont été réalisés sur le réseau de l'eau également. Un panneau va être installé sur la route de la Mure afin de limiter la vitesse à 40 Km/heure, cette limitation a été notamment demandée par les riverains.

Le prochain conseil municipal est fixé le vendredi 5/04/2013 à 20h30.